



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2006/8  
13 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-cinquième session  
Nairobi, 6-14 novembre 2006

**Point 11 de l'ordre du jour provisoire**  
**Rapports d'activité**

**Activités exécutées conjointement  
dans le cadre de la phase pilote**

**Septième rapport de synthèse**

**Note du secrétariat\***

*Résumé*

Le présent document fait la synthèse des informations les plus récentes communiquées sur les 157 activités exécutées conjointement (AEC) dans le cadre de la phase pilote. Il est fondé sur les rapports soumis par la Suède concernant ses 52 AEC, et notamment les enseignements tirés de l'exécution des projets, ainsi que sur une communication soumise par l'Autriche au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, dressant un bilan général des AEC.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement car l'analyse des informations a pris plus de temps que prévu.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. Introduction.....	1 – 5	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Objet de la présente note .....	3 – 4	3
C. Mesures susceptibles d’être prises par les organes subsidiaires.....	5	3
II. Constatations.....	6 – 18	3
A. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.....	6 – 12	3
B. Communication d’informations sur les programmes nationaux d’AEC .....	13 – 14	5
C. Bilan général des AEC .....	15 – 18	6

## I. Introduction

### A. Mandat

1. La Conférence des Parties, par sa décision 5/CP.1, a encouragé les Parties participant à des AEC dans le cadre de la phase pilote à lui faire rapport par l'intermédiaire du secrétariat. Par la même décision, elle a prié l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'établir, avec le concours du secrétariat, un rapport de synthèse qu'elle examinerait.

2. La Conférence des Parties, par sa décision 14/CP.8, a décidé de poursuivre la phase pilote du programme d'activités exécutées conjointement, et a en outre décidé de modifier, d'annuelle à biennale, la fréquence d'établissement et d'examen du rapport de synthèse sur les AEC. Conformément à la décision 10/CP.10, la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote devant être examinés dans le septième rapport de synthèse, avait été fixée au 1<sup>er</sup> juin 2006. Une Partie, la Suède, a soumis des rapports sur ses projets dans les délais. Conformément aux décisions 5/CP.1 et 8/CP.7, le secrétariat a établi le septième rapport de synthèse pour qu'il soit examiné par la Conférence des Parties à sa douzième session.

### B. Objet de la présente note

3. Le présent rapport fait la synthèse des informations fournies dans les rapports soumis par la Suède sur ses 52 AEC, et notamment les enseignements tirés de l'exécution des projets, ainsi que des informations communiquées par l'Autriche au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, dans un document dressant un bilan général des AEC dans le cadre de la phase pilote.

4. Il n'a été fait état par aucune Partie de nouvelles AEC dans le cadre de la phase pilote depuis le sixième rapport de synthèse<sup>1</sup>. Par conséquent, en ce qui concerne le nombre total d'activités et leur répartition régionale, les informations présentées dans le sixième rapport restent valables.

### C. Mesures susceptibles d'être prises par les organes subsidiaires

5. À la vingt-cinquième session du SBSTA, les Parties souhaiteront peut-être:

- a) Prendre note du septième rapport de synthèse;
- b) Transmettre le septième rapport de synthèse au SBI, dans le but de soumettre pour examen à la Conférence des Parties, à sa douzième session, un rapport arrêté d'un commun accord;
- c) Recommander un projet de décision à la Conférence des Parties, pour adoption à sa douzième session.

## II. Constatations

### A. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

6. Le nombre total d'AEC reste de 157, comme indiqué dans le sixième rapport de synthèse. Quarante-deux Parties au total accueillent des AEC dans le cadre de la phase pilote. Onze d'entre elles ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

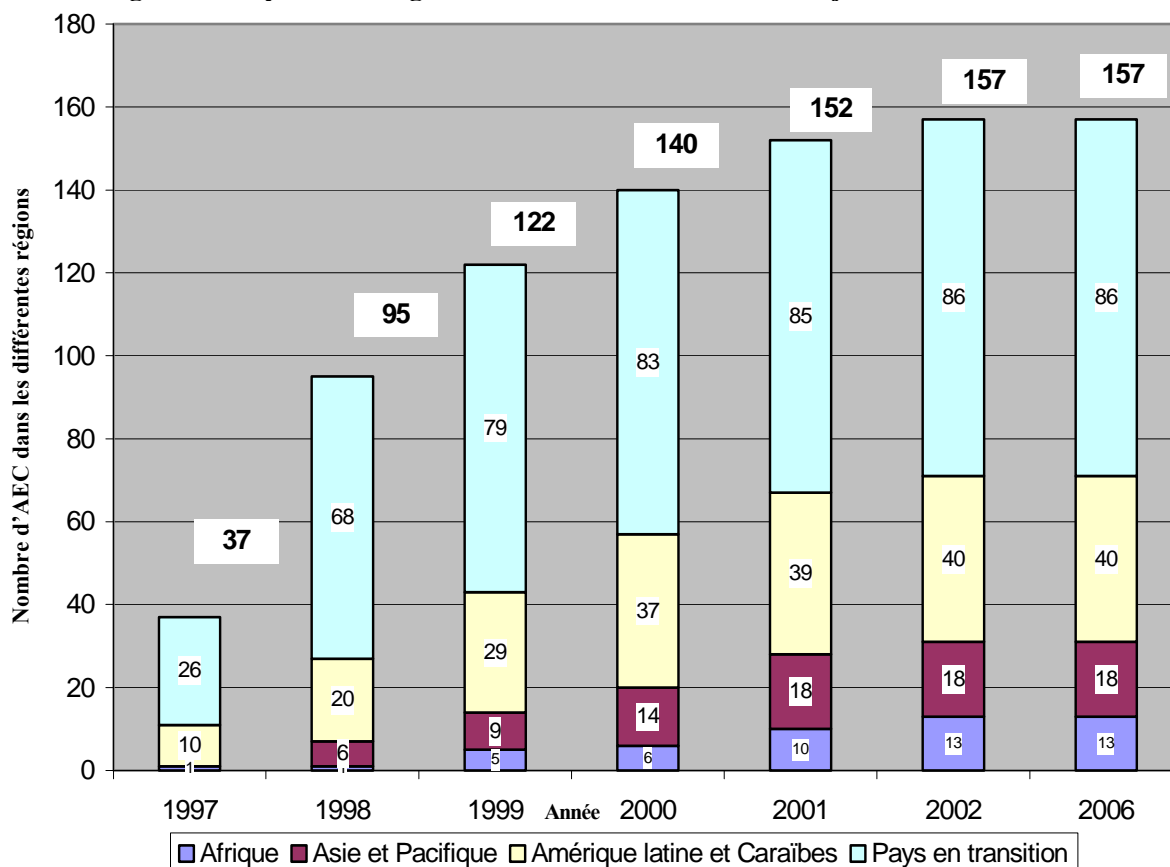
---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2002/8.

7. Quarante-six projets au total sont exécutés dans des pays en transition. Quarante-deux pour cent d'entre eux concernent le secteur de l'énergie (48 % l'efficacité énergétique, 36 % les énergies renouvelables, et 8 % le remplacement des combustibles). Les activités liées à l'efficacité énergétique portent principalement sur l'amélioration des systèmes de chauffage urbain.

8. Cinquante-sept pour cent des activités exécutées sur le territoire de Parties non visées à l'annexe I concernent la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, 26 % l'Asie et le Pacifique, et 17 % l'Afrique (fig. 1). Cela témoigne du grand intérêt que l'Amérique latine et les Caraïbes portent aux activités d'atténuation des changements climatiques et du besoin de renforcement des capacités en Afrique.

**Figure 1. Répartition régionale des activités exécutées conjointement, 1997-2006**



9. Au total 12 Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) interviennent en tant qu'investisseurs dans les AEC dans le cadre de la phase pilote. C'est la Suède qui continue à appuyer le plus grand nombre d'activités, suivie par les États-Unis d'Amérique. Certains investisseurs (comme les États-Unis d'Amérique, la Norvège, et les Pays-Bas) ont un portefeuille de projets géographiquement diversifié, tandis que d'autres se concentrent sur des régions particulières (l'Australie et le Japon, par exemple, appuient essentiellement les activités exécutées dans les pays d'Asie et du Pacifique, alors que la Suède soutient des projets dans trois pays en transition).

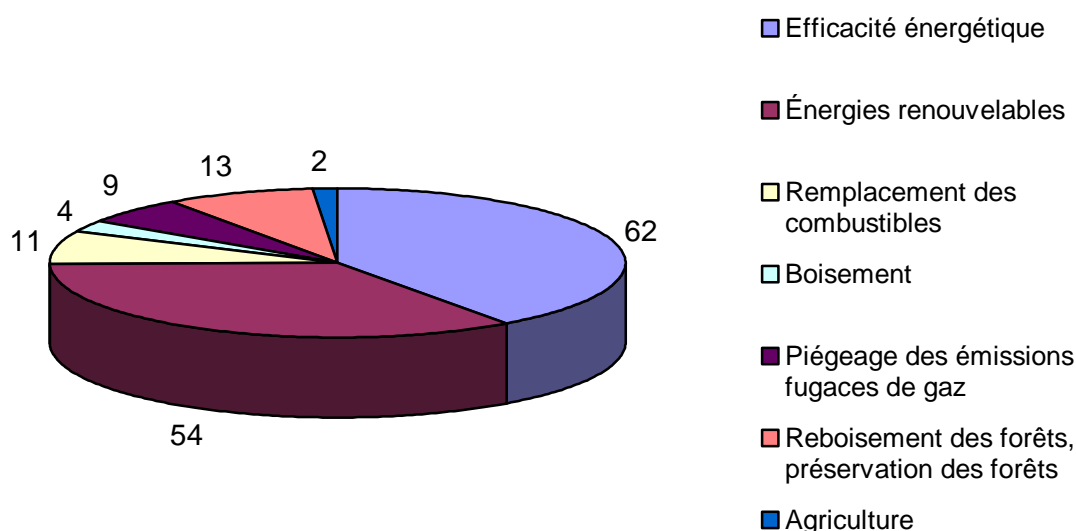
10. Il convient de noter que la plupart des projets concernent le secteur de l'énergie (l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le remplacement des combustibles). Malgré leur nombre élevé, ces projets contribuent assez faiblement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les activités axées sur le piégeage des émissions fugaces de gaz et la foresterie sont celles qui devraient

contribuer le plus – à hauteur respectivement de 42 % et de 34 % du total – à la réduction des émissions de GES due aux AEC (cette réduction étant calculée sur la durée de vie des projets).

11. Les 52 activités appuyées par la Suède sont exécutées dans des pays en transition, à savoir la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie. Elles concernent essentiellement le secteur de l'énergie, et englobent l'amélioration de l'efficacité énergétique (intensification de la rénovation des systèmes de chauffage urbain) et la mise en valeur des énergies renouvelables (conversion des chaudières à combustibles fossiles en chaudières à biocombustibles). Toutes ces activités sont de faible ampleur; elles représentent 33 % du total des AEC et contribuent pour moins de 1 % au total des réductions des émissions de GES qui sont censées en résulter.

12. La figure 2 ci-dessous montre le nombre d'AEC par secteur.

**Figure 2. Nombre d'AEC par secteur**



### **B. Communication d'informations sur les programmes nationaux d'AEC**

13. Dans le rapport qu'elle a soumis sur son programme national d'AEC, la Suède a rappelé les origines du programme, précisé comment il s'était développé et fourni des informations détaillées sur ses 52 projets. Elle a fait valoir qu'indépendamment de la réduction des émissions, les activités avaient d'autres retombées positives importantes, contribuant par exemple à l'amélioration de la qualité de l'air et au développement d'un marché des biocombustibles au niveau local, à une sensibilisation accrue aux buts de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'à une utilisation de l'énergie respectueuse de l'environnement.

14. Sont également énumérés dans le rapport un certain nombre d'enseignements importants que la Suède a tirés de l'exécution de ses AEC:

- a) La nécessité d'une coopération plus étroite avec les autorités et les organisations locales et nationales;
- b) L'avantage que représente le recrutement d'experts locaux;
- c) Le besoin de programmes de formation et de sensibilisation dans les langues locales;
- d) La nécessité de combiner transferts de technologies et renforcement des capacités;
- e) Le besoin d'un suivi ou d'un retour d'informations;
- f) La nécessité d'un engagement durable des deux Parties.

### **C. Bilan général des AEC**

15. L'Autriche a soumis une communication au nom de la Communauté européenne (CE) et de ses États membres dans laquelle elle a dressé un bilan général des AEC dans le cadre de la phase pilote. Selon cette communication, une vingtaine d'États membres de la CE ont participé à des AEC en tant qu'investisseurs ou pays hôtes. Au total, la CE a investi dans 87 projets répartis dans 21 pays. Soixante-quinze de ces projets, qui devraient permettre de réduire le volume des émissions de GES de 23 163 226 tonnes d'équivalent-dioxyde de carbone, concernent des pays en transition.

16. Dans sa communication, l'Autriche a aussi mis l'accent sur quelques-unes des difficultés liées à l'approbation et à l'exécution d'AEC évoquant la complexité des règles appliquées par la CE, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce en matière d'assistance.

17. Ce pays a en outre formulé des recommandations visant à utiliser et présenter dans les rapports de synthèse plus d'informations que ne le prévoyait le cadre uniformisé de présentation des rapports (URF). Il a par exemple mis l'accent sur le fait que l'URF ne comportait pas de section permettant de rendre compte de l'évolution d'une activité et a suggéré que l'on introduise dans le cadre une section consacrée aux faits et aux chiffres déjà communiqués au sujet des différentes AEC, afin de faire apparaître les progrès réalisés dans leur exécution.

18. Les États-Unis d'Amérique ont fait savoir par lettre qu'ils étaient favorables à la poursuite des AEC dans le cadre de la phase pilote.

-----